

# LA TRAME

Fédération Française du  
Design Textile et Surface

## CHARTRE DE LA TRAME - FÉDÉRATION FRANÇAISE DU DESIGN TEXTILE ET SURFACE

### 1. Définition

La Trame est une fédération de designers textiles et surface indépendants, à vocation internationale.

### 2. Objectifs

Les missions de **La Trame**, constituée sous forme d'association, sont les suivantes :

- Soutenir : Apporter aide et conseils, principalement juridiques autour des questions liées à la propriété intellectuelle et au droit d'auteur. Sous la forme de conférences et d'ateliers, les adhérents seront formés pour mieux appréhender, protéger et défendre leurs droits.
- Financer : Orienter les designers textile et surface dans leur recherche de subventions et d'aides. Ceci notamment pour encourager les jeunes studios déjà établis qui souhaitent se développer, grâce à des salons et événements en France et à l'international.
- Représenter : Accroître la visibilité du secteur en donnant la parole aux designers et en valorisant leurs savoirs-faire à travers différents événements dédiés à leur mise en lumière.
- Promouvoir : La fédération communique sur l'univers du designer textile et surface (profession, actualités, techniques) auprès d'un large public. La Trame interviendra notamment dans les écoles de design et les organismes de formation, elle mettra en lumière les savoirs-faire spécifiques de ce métier auprès des professionnels de l'industrie textile, et représentera la création textile française auprès du grand public.

### 3. Membres

Tout designer textile et/ou surface indépendant peut adhérer à La Trame.

Est membre de la fédération:

- un designer textile et/ou surface indépendant, qui adhère à La Trame et paie sa cotisation.
- un étudiant en design textile, qui adhère à La Trame et paie sa cotisation.
- un studio de design textile, qui adhère à La Trame et paie sa cotisation.

La Trame est responsable de maintenir à jour la liste complète de ses membres.

### 4. Inscription

L'inscription à La Trame, s'effectue en retournant le formulaire d'inscription, disponible sur le site internet de La Trame: [www.federationdesigntextile.com](http://www.federationdesigntextile.com), accompagné d'un chèque ou d'un virement bancaire.

### 5. Cotisation

Le montant de la cotisation pour l'année 2018-2019 est de 90€ pour les professionnels et de 50€ pour les étudiants.

## **6. Principes à respecter**

Chaque adhérent s'engage à faire preuve de professionnalisme, de solidarité et de respect envers les autres adhérents de l'association.

Chaque adhérent s'engage à ne pas faire usage de procédés déloyaux à l'encontre des autres adhérents de l'association.

Enfin, aucun adhérent ne devra porter atteinte à l'honneur, à la réputation et à la probité des autres adhérents de l'association, ni émettre de critique en public sur les créations réalisées par un autre adhérent de l'association.

## **7. Droits de propriété intellectuelle**

L'association pourra solliciter chaque adhérent en vue de la réalisation d'un projet commun.

Dans ce cas, il est expressément convenu entre les adhérents que cette réalisation commune sera la propriété de l'association sans qu'aucun adhérent ne puisse en réclamer la propriété exclusive.

## **8. Clause de garantie**

Pour atteindre la réalisation de son objet social, l'association pourra reproduire les créations réalisées par un ou plusieurs adhérents (de type affiche, flyer, visibilité sur le site internet etc.)

Dans ce cadre, chaque adhérent garantit qu'il détient l'intégralité des droits de propriété intellectuelle relatifs aux projets, créations, œuvre qu'il a réalisé.

Chaque adhérent garantit l'association contre toute action, réclamation, revendication ou opposition de la part de toute personne invoquant un droit de propriété intellectuelle ou acte de concurrence déloyale et/ou prestataire.

## **9. Clause de confidentialité**

Chaque adhérent s'engage à ne pas divulguer les informations ou données confidentielles reçues dans le cadre de l'association.

Chaque adhérent s'engage à ne pas reproduire tout ou partie des projets réalisés dans le cadre de l'association sauf accord expresse de celle-ci.

Chaque adhérent s'engage à restituer sur simple demande de l'association tous les documents qui lui auraient été confiés par l'association ou un de ses membres, et à ne pas en faire de copie.